

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-404

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026, le règlement suivant :

Règlement numéro 2026-404, intitulé « *Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Port-Cartier* ».

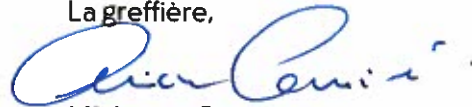
Ce règlement vise notamment à répondre aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par cette loi.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 27^e jour du mois de mai 2026.

La greffière,



M^e Ariane Camiré